

**DÉCLARATION DU SNETAA-FO
À LA CAPA
«AVANCEMENT D'ÉCHELON».
13 DÉCEMBRE 2011**

Les professeurs de Lycées Professionnels ont confirmé leur confiance au SNETAA-FO lors des dernières élections professionnelles et nous les remercions chaleureusement. **Le SNETAA-FO reste le 1^{er} syndicat des PLP. Sa fédération, la FNEC FP FO, a remporté elle aussi une victoire sans précédent, puisqu'elle est devenue la 3^{ème} force syndicale de l'Éducation Nationale et donc la 1^{ère} organisation confédérée dans ce secteur.**

Les élus académiques SNETAA-FO, ici présents, comptent bien continuer à incarner la voix de l'enseignement professionnel, public et laïque, en se battant pour la continuité du paritarisme, le maintien de nos droits tout en **s'opposant à la flexibilisation des emplois, au détournement des statuts, à la dérèglementation ou à l'arbitraire.**

La dérèglementation et l'arbitraire viennent justement bafouer les personnels et leur statut avec le projet ministériel d'évaluation des enseignants. La situation est grave ! Le chef d'établissement deviendrait le seul évaluateur dans le secondaire. Il n'y aurait plus aucune inspection disciplinaire ! C'est inacceptable !

Les enseignants bénéficient d'une double notation pour deux aspects de leur activité : les IA-IPR notent leurs qualités pédagogiques, les chefs d'établissements leur manière de servir. Ainsi leur liberté pédagogique est-elle garantie et encadrée, afin de leur permettre de mettre en œuvre ce qu'ils ont de meilleur, chacun, pour transmettre les connaissances aux élèves en dehors de toute pression mais de façon contrôlée. Avec un seul notateur, qui plus est non compétent dans leur discipline sauf heureux hasard, l'arbitraire deviendrait possible.

Les IA-IPR, qui détiennent, eux, la légitimité de l'expertise pédagogique par discipline d'enseignement, ne risquent-ils pas de devenir simples « grands vérificateurs » de la conformité du travail des équipes enseignantes : leurs compétences ne s'éloigneraient-elles pas bien trop des élèves, pour qui nous travaillons tous ?

Plus aucune grille, plus aucun critère national !

Les déroulements de carrière seraient refondus ! Plus de CAPA d'avancement d'échelons comme celle prévue aujourd'hui. A la place, un rythme unique aligné sur l'ancienneté serait prévu, au bon vouloir des chefs d'établissements qui gagneront en autonomie de gestion ! C'est l'ensemble de nos garanties de fonctionnaires d'Etat qui est mis en cause. **Le SNETAA-FO et sa fédération FNEC-FP-FO exigent le RETRAIT pur et simple de ce projet de décret sur l'évaluation des enseignants.** Il demande le maintien de la double notation (administrative et pédagogique) pour tous les professeurs. Le SNETAA-FO demande une inspection pédagogique régulière dans toutes les disciplines, fondée sur le strict respect des missions, de la liberté pédagogique et de la qualification disciplinaire des enseignants. Nous refusons qu'il puisse être mis fin à ces inspections avec ce projet de décret ministériel.

Le SNETAA revendique également :

- 🔊 l'assurance que chaque agent puisse bénéficier du droit à une carrière complète, c'est-à-dire parvenir à l'indice terminal de son corps de la Hors Classe.
- 🔊 la progression substantielle du point d'indice et non au gel des salaires.
- 🔊 la préservation de la grille unique de la Fonction Publique d'Etat.

Le SNETAA-FO se félicite de l'appel intersyndical national des fédérations de l'Education Nationale à la grève du 15 décembre pour le retrait du projet sur l'évaluation des enseignants.

Le SNETAA-FO souhaite mettre au vote le vœu suivant :

« La CAPA demande le retrait pur et simple du projet ministériel concernant l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation qui remplacerait la note annuelle chiffrée (note administrative et note pédagogique pour les enseignants), instaurerait un entretien professionnel avec le chef d'établissement, privant ainsi tous les personnels concernés de leur liberté pédagogique et disciplinaire et ralentissant leur déroulement de carrière ».

Les Commissaires Paritaires SNETAA-FO de l'Académie de Bordeaux.